

Conditions d'inscription

Conditions Générales d'Inscription

Dès le mois de janvier, les inscriptions dans toutes les sections sont ouvertes pour la rentrée du mois de septembre suivant.

Attention, en médecine et pharmacie les dates d'inscription pour le 2ème quadrimestre vous seront précisées.

Droits d'inscription

- PRÉPA CONCOURS SOCIAUX, PARAMEDICAUX : 90 euros.

- MÉDECINE ET PHARMACIE : Arrhes de 95 euros à déduire des frais de scolarité à venir, pour les stages pré-universitaires.

Toute inscription ne sera définitivement validée qu'après réception de la totalité des pièces à fournir et du règlement des arrhes.

Désistement

Sections paramédicales et sociales :

- Tout désistement, doit intervenir au minimum huit jours avant le début des cours. Vous devez pour cela, nous téléphoner puis nous faire parvenir un courrier recommandé expliquant les motifs de votre désistement. Au delà du délai imparti, le paiement de l'intégralité de la scolarité sera exigé.

Médecine et Pharmacie :

- Tout désistement, doit intervenir dans un délai inférieur à quinze jours après la date de signature du contrat. Vous devez pour cela, nous téléphoner puis nous faire parvenir un courrier recommandé expliquant les motifs de votre désistement. Au delà du délai imparti, le paiement de l'intégralité de la scolarité sera exigé.

Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire directement sur place, par téléphone ou par le biais de ce site en remplissant le formulaire de pré-inscription accessible en début de page de la section qui vous intéresse.

Vous recevrez ensuite un contrat de scolarité en 2 exemplaires. Après lecture et signature du contrat, vous devrez renvoyer un exemplaire avec l'ensemble des pièces demandées.

Après réception de tous ces documents, l'inscription sera définitivement validée.

Couverture sociale

En tant qu'inscrit dans un Institut d'Enseignement Privé ne préparant pas à un diplôme d'état, nos élèves ne peuvent pas bénéficier du statut "étudiant".

-

Si vous n'êtes pas inscrit(e) en faculté en parallèle, vous continuerez à être couvert par la Sécurité Sociale et la mutuelle de vos parents. Pour ce faire, vous devrez fournir un certificat de scolarité qui vous sera distribué à la rentrée.

-

Si vous étiez étudiant(e) l'année précédant votre inscription vous

pouvez demander une prolongation de droits gratuite auprès de votre bureau payeur (LMDE, MEP,...).

Une carte d'étudiant vous sera donnée à la rentrée. Celle-ci vous permettra de bénéficier des réductions étudiantes pour vos activités de loisirs et vos abonnements aux transports en commun.

Réserves à l'inscription

Notez

les réserves éventuelles à votre inscription en les précisant (réussite au baccalauréat , à un concours, inscription prioritaire dans une classe préparatoire ...) sur la fiche de pré-inscription.

L'émission détaillée de ces réserves vous permettra d'être remboursé intégralement sur présentation des pièces justifiant votre désistement.

Si vous ne savez pas si votre réserve est valable, contactez-nous par téléphone.

Dans la mesure où les places sont limitées, il est recommandé de faire son inscription le plus tôt possible. N'attendez pas le résultat du baccalauréat pour vous inscrire. En cas d'échec, TOUS les chèques vous seront renvoyés sur présentation du relevé de notes.